

Image not found or type unknown



Loi Hammon / Litige client

Par **Gabriel88**, le **08/03/2017** à **16:41**

Bonjour, rnrnNotre societe a vendu une formation a distance a un client l ete dernier.
rnrnAprès avoir fait la quasi totalite de la formation, 5 mois après, le client nous reclame une facture ainsi-qu'une demande de retractation car il dit que nous ne lui avons pas adresse la facture. Hors nous l'avons bien fait, par voie postale (facture + conditions generales de ventes, conformément a la loi) mais sans accusé de reception. rnrnNous avons les preuves de la participation a la formation de notre client jusqu'a il y a peu de temps. rnrnDevons nous etre inquiets? Quels sont nos recours. rnrnMerci d'avance.